

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT

Selon liste de distribution
(envoi par courrier électronique)

Neuchâtel, le 23 juin 2026

Planification hospitalière 2027 du Canton de Neuchâtel pour le domaine des soins somatiques aigus : ouverture de l'appel à candidature

Madame, Monsieur,

En application des dispositions fédérales (loi fédérale sur l'assurance-maladie – LAMal) et cantonales (loi de santé – LS) en la matière, le Conseil d'État adoptera prochainement une nouvelle planification hospitalière et arrêtera une nouvelle liste hospitalière relative à la même période avec une entrée en vigueur prévue courant 2027.

Sur la base du rapport sur l'actualisation de l'évaluation des besoins du 22 octobre 2025, des conditions cadres en matière de planification hospitalière précisées aux articles 83b à 83v de la loi de santé neuchâteloise (LS, RS 800.1), ainsi que de l'arrêté fixant les conditions de travail adéquates (ACTA) du 10 juin 2026, le Conseil d'État lance officiellement la procédure d'appel à candidature publics dans le cadre de l'élaboration de la planification hospitalière à compter de l'année 2027. Cet appel à candidature est ouvert à toute institution hospitalière et maison de naissance, qu'elle soit publique ou privée, située dans le Canton de Neuchâtel ou ailleurs en Suisse, souhaitant fournir des prestations hospitalières stationnaires à la population neuchâteloise sous mandat de prestations de la part de l'État de Neuchâtel.

Un avis à ce sujet sera publié dans la feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel le 26 juin 2026.

La procédure se déroule essentiellement par voie électronique. Tous les documents utiles concernant l'appel à candidature dans les domaines des soins aigus somatiques sont téléchargeables sur le site internet du service cantonal de la santé publique (ne.ch/planification-hospitaliere).

Les dossiers de candidature doivent être transmis au SCSP à l'adresse suivante : service.santepublique@ne.ch. Le délai de réponse à l'appel à candidature est fixé au **lundi 14 septembre 2026**.

Vos éventuelles questions en lien avec la présente procédure peuvent être posées au SCSP, par courrier électronique (service.santepublique@ne.ch) ou par téléphone (032/889.62.00).

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Frédéric Mairy
Conseiller d'État

Copie : service cantonal de la santé publique, M. Vincent Huguenin-Dumittan,
chef du service,

Annexe : liste de distribution

Liste de distribution (par courriel) :

Institutions hospitalières :

- Réseau hospitalier neuchâtelois, Neuchâtel ;
- Hôpital de La Providence, Neuchâtel ;
- Clinique Montbrillant SA, La Chaux-de-Fonds ;
- Maison de naissance Tilia, Neuchâtel ;
- Hôpital du Jura, Delémont ;
- Centre hospitalier universitaire vaudois, Lausanne ;
- Hôpital universitaire genevois, Genève ;
- Hôpital de l'Île, Berne.

Cantons :

- Département de la santé et de la cohésion sociale, Vaud ;
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Berne ;
- Département de la santé et des mobilités, Genève ;
- Direction de la santé et des affaires sociales, Fribourg ;
- Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Valais ;
- Département de l'économie et de la santé, Jura.

Associations et autres :

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, CDS ;
- prio.swiss, l'association des assureurs maladie suisse ;
- H+ Vos hôpitaux, l'association nationale des hôpitaux et cliniques suisses.